



# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE L'ALLIER AVAL

-----

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2007

*Adopté le 8 décembre 2008*

### CONTACT

Commission locale de l'eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse du SAGE : EP Loire*  
12 avenue des landais  
63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
Mail : [contact@sage-allieraval.com](mailto:contact@sage-allieraval.com)

Structure  
porteuse



Partenaire  
financier



*L'arrêté interpréfectoral du 10 janvier 2003 a fixé le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin versant de l'Allier aval*

-----

*La composition de la Commission Locale de l'Eau a été fixée par arrêté interpréfectoral du 28 octobre 2004 et modifiée par arrêté du 3 mai 2005, puis du 13 septembre 2007 puis du 23 octobre 2008.*

## 1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

---

En 2007, le SAGE Allier aval est dans sa phase d'élaboration, l'état des lieux de la ressource, des milieux aquatiques et des usages a été validé en juin 2007.



## 2. REUNIONS

---

### ➔ La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 18 juin 2007 à Maringues afin de procéder à la validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin de l'Allier aval.

Cette troisième réunion a également été l'occasion de présenter la programmation relative au diagnostic du SAGE et aux études complémentaires sur la Chaîne des Puys.

L'ordre du jour détaillé de la réunion était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 20/11/06
2. Rappel du calendrier du SAGE
3. Présentation de l'état des lieux du SAGE Allier aval
4. Suite de l'étude « état des lieux/diagnostic »
5. Commissions de travail du SAGE
6. Etudes sur la Chaîne des Puys
7. Rapport d'activités 2006 de la CLE
8. Election au bureau de la CLE d'un représentant des industriels suite à la modification de la composition de la CLE
9. Réunion d'information relative aux usages Irrigation et AEP
10. Questions diverses

## ➔ Le bureau de la CLE

En 2007, le bureau de la CLE s'est réuni à cinq reprises :

▪ le 12 janvier 2007 à Issoire avec l'ordre du jour suivant

1. Présentation du projet de la Région Auvergne de schéma de développement durable de la rivière Allier
2. Examen du schéma départemental des carrières du Puy de Dôme
3. Commissions thématiques du SAGE : modalités de composition
4. Planning prévisionnel des études du SAGE pour 2007
5. Etudes complémentaires à mener sur la Chaîne des Puys
6. Etude de la dynamique fluviale de l'Allier : validation finale
7. Communication : proposition d'actions

▪ le 11 avril 2007 à Pont du Château avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de l'état des lieux provisoire
2. Calendrier prévisionnel
3. Questions diverses

▪ le 23 mai 2007 à Riom avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de l'avant-projet de SDAGE
2. Etudes sur la Chaîne des Puys – présentation des cahiers des charges
3. Réunion d'information
4. Composition des commissions de travail du SAGE
5. Modification de l'arrêté de composition de la CLE
6. Rapport d'activités 2006 de la CLE
7. Communication : annuaire des membres
8. Ordre du jour de la réunion de la CLE du 18 juin 2007

▪ le 12 octobre 2007 à Aubière avec l'ordre du jour suivant :

1. Modifications du projet de SDAGE et du programme de mesures - Discussion
2. Lancement des études sur la Chaîne des Puys – méthodologies proposées par les bureaux d'études et état d'avancement
3. Organisation et déroulement des commissions de travail
4. Études : tendances, scénarii et stratégie; inventaire des zones humides
5. Renforcement des moyens humains pour le SAGE Allier aval

▪ le 5 décembre 2007 à Dallet avec l'ordre du jour suivant :

1. Restitution et validation du travail des commissions thématiques : enjeux et objectifs associés, points de débats.
2. Présentation du projet d'observatoire de l'Allier.
3. Réponses des collectivités et services de l'Etat suite à la demande d'association de la CLE aux réflexions précédant le lancement de grands projets d'aménagements sur le territoire du SAGE.
4. Organisation la validation des propositions de délimitation de l'espace de liberté de la rivière Allier dans le cadre de l'étude complémentaire sur la dynamique fluviale.
5. Renforcement des moyens humains pour le secrétariat du SAGE : partenariat avec une collectivité pour la mise à disposition de personnel.

### 3. ETUDES

---

#### ⇒ Etat des lieux - diagnostic

Il s'agit de la première étude d'élaboration du SAGE. Elle a été lancée en 2006.

L'état des lieux a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 18 juin 2007. La phase de diagnostic a débuté en septembre 2007 pour une durée de 8 mois.

Les commissions thématiques du SAGE se sont réunies en novembre 2007 afin d'élaborer en commun le diagnostic du bassin versant. Des ateliers ont permis aux acteurs de travailler sur la formulation d'enjeux et d'objectifs pour chacune des thématiques suivantes :

- gestion qualitative de la ressource en eau
- gestion quantitative de la ressource en eau
- gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- dynamique fluviale

#### ⇒ Etudes complémentaires

Sur la Chaîne des Puys les études suivantes ont été lancées :

- réalisation d'un bilan prélèvements / ressource précis et définition d'un réseau de suivi quantitatif (groupement CETE de Lyon / BRGM)
- prise en compte de la fonction patrimoniale des cours d'eau, milieux aquatiques et sources par la définition de débits minimums biologiques des cours d'eau (bureau d'étude ECOGEA).

L'Etablissement Public Loire subventionne le SMAD des Combrailles qui est le maître d'ouvrage de l'étude à hauteur de 13 000 €.

La commission Inter-SAGE dite « Chaîne des Puys », composée de membres des CLE du SAGE Allier aval et du SAGE Sioule et de représentants du comité de bassin assure le pilotage de l'étude.

Le lancement d'une étude d'appui à la CLE dans la définition de scénarios et le choix de sa stratégie a été différé jusqu'à l'obtention des éléments méthodologiques nécessaires à la rédaction du cahier des charges.

Idem pour l'inventaire des zones humides du bassin versant.

### 4. COMMUNICATION

---

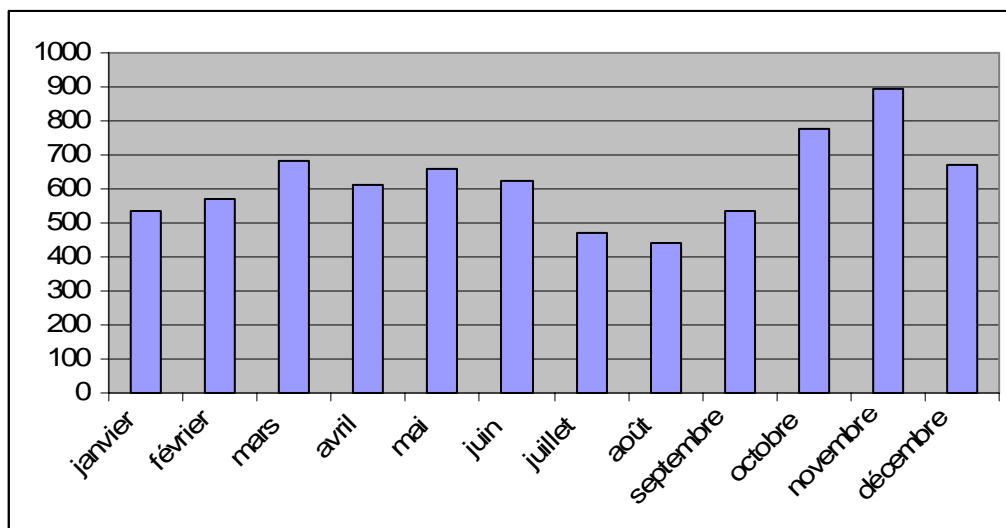
En 2007, plusieurs actions de communication ont été réalisées :

- la gestion du site Web du SAGE Allier aval

Environ 7500 visiteurs différents ont été comptabilisés sur l'année 2007 sur le site avec en moyenne 620 visiteurs différents par mois. La fréquentation annuelle est deux fois supérieur à celle de 2006, année de lancement du site (3500 visiteurs)

La fréquentation par mois du site est présentée sur le graphique ci-dessous.

*Fréquentation mensuelle du site [www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)*



- deux réunions d'information des membres des commissions thématiques :
  - o le 6 juillet 2007 à Contigny sur l'irrigation et l'alimentation en eau potable avec une présentation en salle par le SIVOM Rive Gauche Allier, la chambre d'agriculture de l'Allier et le CSA. Une sortie sur le terrain a permis d'illustrer les propos.
  - o le 13 octobre 2007 à Bellerive-sur-Allier sur l'hydrologie et la dynamique fluviale avec une présentation en salle par le SPC de l'Allier, le CEPA et la FRANE. Une sortie sur le terrain a permis d'illustrer les propos.

## 5. DEPENSES

Les dépenses liées à l'élaboration du SAGE se décomposent en 3 volets :

- un volet « Animation » 65 000 €
- un volet « Communication » 6000 €
- et un volet « Etudes » 50 000 €

Pour l'année 2007, les dépenses du SAGE s'élevaient à 121 000 € environ.

La participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est déterminante puisque celle-ci subventionne à hauteur de 50 % l'animation et les actions de communication menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Les études sont quand à elles financées à hauteur de 60 %.

L'Etablissement Public Loire apporte les sommes restantes à travers les contributions de ses membres.

Pour le SAGE Allier aval, c'est la clef de financement de Naussac qui est utilisée (clef utilisée pour l'exploitation de la retenue de Naussac répartie en une clef technique à 90% et une clef de solidarité générale à 10%).